

# Fiche de poste

## Enseignant ou enseignante spécialisé(e) Itinérant(e) (ESI), accompagnant des élèves (enfants ou adolescents) présentant des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissages (TSLA)

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017

Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1704263C.htm>

### Profil

L'enseignant spécialisé itinérant ESI est un enseignant ou une enseignante du 1er degré, titulaire du CAPA-SH option D ou du CAPPEI relevant de la même option. Son action est coordonnée par le directeur du SASI de l'APAJH 46 du Lot (autorité fonctionnelle), sous le contrôle et la validation de l'IEN-ASH46, par délégation de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale du Lot (autorité hiérarchique). Il témoigne d'une capacité à travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle.

L'action du maître ESI est d'ordre pédagogique. Elle s'exerce, selon une quotité horaire de 100%, auprès des enfants et des adolescents présentant des troubles des apprentissages et de la parole, pris en charge par le SASI. Il/elle possède une expertise lui permettant :

- de « didactiser » les apprentissages pour les rendre accessibles ;
- de favoriser l'inclusion sociale en leur permettant de se projeter dans leur vie d'élève, et en développant leur autonomie.

### Lieu de travail

Rattachement administratif dans une école à proximité du lieu de résidence de l'ESI (actuellement Figeac) et rattachement fonctionnel à l'établissement médico-social (SASI - Service d'Aide et de Soutien à l'Intégration - SESSAD, 154 chemin du Mas de Mansou 46000 Cahors)

### Missions

Ses missions s'inscrivent dans le cadre de la convention établie entre l'établissement et service médico-social (ESMS) et la Direction des services de l'éducation nationale du Lot. Elles visent à contribuer au Projet Personnalisé établi pour les enfants présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Par son expertise, il/elle met en évidence des conditions qui facilitent et étayent la socialisation, la formation et/ou la scolarisation des jeunes handicapés. Il/elle peut être amené(e) à soutenir son développement psychoaffectif, social et cognitif, notamment dans l'accompagnement dans les différents lieux de vie – famille, école (y compris accueil périscolaire), loisirs, séjours de vacances... Il intervient à l'échelle du département.

#### Connaître les élèves pour individualiser l'accompagnement pédagogique

- Évaluer les acquis des élèves et les identifier dans toutes leurs dimensions ;
- Identifier les besoins d'interventions dans le cadre du préscolaire pour faciliter l'entrée à l'école et les premiers apprentissages ;
- Être attentif au rythme des élèves pour organiser les accompagnements nécessaires ;
- Recueillir auprès des enseignants les éléments en lien avec les compétences et les limites cognitives de chaque enfant, les reprendre auprès des familles.

#### Travailler avec les professionnels accueillant l'enfant à l'école

- Favoriser l'accueil des élèves à l'école en permettant aux personnels présents dans les classes, d'appréhender le fonctionnement spécifique à chaque enfant ou adolescent ;
- Soutenir avec l'enseignant de la classe, l'inclusion des élèves, par des rencontres et des concertations si besoin ;
- Répondre aux interrogations des enseignants à propos de l'accompagnement des élèves présentant des TSLA, les conseiller ;
- Informer et former le personnel de l'école sur les problématiques propres à chaque enfant ;
- Expliquer les difficultés et les compétences de l'enfant ou de l'adolescent au regard des apprentissages ;
- S'assurer de la mise en place et du respect des adaptations scolaires, en particulier pour les temps de validation et d'évaluation des connaissances, et pendant les examens.

#### Adapter l'accompagnement pédagogique

- Évaluer, en concertation avec les enseignants, les besoins spécifiques de chaque enfant pour lui permettre de suivre sa scolarité ;
- Proposer des adaptations scolaires : techniques, pédagogiques, humaines... ;
- S'assurer que les éléments du PPS (techniques, pédagogiques, humains) sont mis en place ;
- Accompagner et soutenir l'enfant ou l'adolescent dans ses apprentissages scolaires : intervention en amont pour faciliter les nouveaux apprentissages, reprise des enseignements, adaptation des enseignements, adaptation des évaluations...

#### Favoriser la socialisation des élèves à l'école

- Travailler l'inclusion au sein du groupe classe ;
- Faciliter la participation des élèves aux temps relevant du périscolaire : accueil périscolaire, cantine, temps d'études et permanences, sorties scolaires (avec ou sans nuitée(s)) ...

#### Formaliser et coordonner l'accompagnement pédagogique

- Actualiser ses connaissances en particulier par la documentation institutionnelle et celle de la recherche ;
- Participer aux réunions formelles et informelles avec les enseignants, en lien avec l'Éducation Nationale ;
- Assurer le lien avec le maître référent de scolarité (ERS) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Faire remonter les besoins spécifiques des élèves (techniques, pédagogiques, humains) auprès de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) et de la MDPH ;
- Préparer, dans un cadre pluridisciplinaire, les ESS et systématiser le retour vers l'équipe du SESSAD.

## Compétences requises

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- Être capable de proposer un projet personnalisé centré sur les TSLA ;
- Formaliser par écrit des conseils et des points de vigilance pour le personnel enseignant ;
- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement définies dans le cadre de la scolarité des élèves en situation de handicap ;
- Être capable de travailler en inter-catégorialité ;
- Adapter et évaluer régulièrement les actions engagées ;
- Faire preuve de capacités d'adaptation, en particulier dans la gestion de l'emploi du temps ;
- Respecter le secret professionnel, faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ;
- Être disponible pour des réunions susceptibles de se dérouler hors temps scolaire ;
- S'engager à se former et à se tenir informé(e) de toutes les évolutions.

## Conditions et organisation du service

À l'instar des enseignants du premier degré, l'enseignant spécialisé exerçant en établissement et services médico-sociaux (ESMS) est tenu d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire un service d'enseignement de 24 heures hebdomadaires auquel s'ajoutent des activités et missions représentant 108 heures annuelles, soit 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle. Temps complet : 100%

Son emploi du temps est établi en concertation avec l'équipe du SASI et peut évoluer au cours de l'année. Le document est transmis à l'IEN ASH pour validation. Un bilan d'activités est remis en fin d'année scolaire à l'IEN ASH.

## Procédure à suivre pour candidater

Les personnes intéressées adressent leur candidature, **accompagnée de leur CV et d'une lettre de motivation au plus tard le 15/05/2023** à l'Inspecteur de leur circonscription et au service du personnel sur l'adresse électronique suivante : [mouvement1d46@ac-toulouse.fr](mailto:mouvement1d46@ac-toulouse.fr)

Les entretiens se tiendront le **24/05/23**. L'horaire vous sera communiqué ultérieurement.

## Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN ASH, Didier PASTOR ([iencahors1@ac-toulouse.fr](mailto:iencahors1@ac-toulouse.fr) / 05.67.76.55.28).